

RHÔNE-ALPES

Aménagement du territoire

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 138 - février 2011

Les six métropoles régionales, ainsi que Genève, sont au cœur des mécanismes de création de richesse et de croissance. Autour d'elles, 24 territoires attirent des actifs et constituent l'espace péri-métropolitain. Par ailleurs, les particularités géographiques de Rhône-Alpes permettent d'identifier des territoires d'attractivité résidentielle ou touristique. Enfin, certains bassins industriels restent à l'écart de ces dynamiques et se montrent moins attractifs.

Laurence Labosse

Cette étude réalisée en partenariat avec la Région Rhône-Alpes fait suite aux travaux publiés en mai 2010 (Lettre Analyses de l'INSEE Rhône-Alpes n°128 - Attractivité : sept familles de territoires en Rhône-Alpes). Afin de réaliser une typologie nationale, le découpage utilisé était celui des zones d'emploi. Dans la présente étude, les territoires de projet de la Région (CDDRA) ont été positionnés dans la typologie des zones d'emploi, en fonction de leurs valeurs pour les indicateurs retenus.

Pour chaque type de territoires, l'attractivité s'appuie sur un certain nombre d'atouts, mais fait également émerger des enjeux pour l'avenir.

Territoires rhônalpins : un équilibre à trouver entre attractivité métropolitaine, résidentielle et touristique

Comme les 27 zones d'emploi, les 45 territoires de projets de Rhône-Alpes (CDDRA*) se déclinent en sept types d'attractivité différents. Les résultats obtenus sont relativement cohérents avec la typologie des zones d'emploi, mais la plus grande finesse du découpage conduit à une augmentation sensible de la part des territoires classés dans le type "péri-métropolitain".

Rhône-Alpes est dotée d'une armature urbaine forte de six métropoles régionales : Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Valence, Chambéry et Annecy. Genève complète cette armature, mais de façon particulière par son positionnement de l'autre côté de la frontière, expliquant le fait que les territoires proches de la Suisse constituent un type d'attractivité à part.

* : Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes

Rhône-Alpes : 45 territoires répartis en sept types d'attractivité



Sources : RP de 1962 à 2006 - Clap 2007 - REE 2000 et 2007 - DADS 2005 - DGI-revenus fiscaux 2005 - CAF 2006

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications », et sur le site <http://territoires.rhonealpes.fr>

Les six métropoles régionales, moteurs de l'attractivité de la région

Les métropoles régionales concentrent un large éventail d'activités et plus de la moitié de la population rhônalpine habite à moins de 20 km du centre de l'une d'entre elles (en incluant Genève). Elles ont pour point commun une part importante de cadres des fonctions métropolitaines, notamment dans les fonctions de gestion, de prestations intellectuelles et de conception-recherche. Le taux élevé de créations d'établissements contribue au renouvellement du tissu économique. L'implantation de succursales de grands groupes français et étrangers, ou la présence de centres de décision, favorisent la part importante de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur dans l'emploi. Du fait de la présence de ces emplois très qualifiés, les niveaux de rémunération sont particulièrement élevés. Le salaire brut horaire moyen va jusqu'à 17,20 euros à Grenoble, contre 14,40 euros en moyenne régionale. Globalement, ces métropoles présentent donc une forte attractivité économique. Toutefois, en termes de population, elles présentent un solde migratoire négatif sur la période 2001-2006. Du fait de sa configuration territoriale plus vaste, l'Espace Métropole Savoie (Chambéry) fait figure d'exception avec un solde migratoire positif. Par le jeu des migrations résidentielles, les

cinq autres métropoles perdent des habitants, notamment des employés et des ouvriers. Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, et dans une moindre mesure Valence, présentent aussi un solde migratoire négatif pour les cadres et les professions intermédiaires, qui y travaillent mais s'installent à la périphérie. Annecy et Chambéry, quant à elles, continuent d'attirer cadres et professions intermédiaires tant pour le travail que pour l'habitat.

Au sein de ces six métropoles, les caractéristiques métropolitaines sont présentes de façon accentuée à Lyon et à Grenoble. Le taux d'encadrement atteint 21 % à Lyon, 23 % à Grenoble, contre 15 % en moyenne dans l'ensemble des métropoles régionales de France. Les fonctions de gestion, de prestations intellectuelles et de conception-recherche sont plus représentées. Grâce à la présence d'universités et de grandes écoles, la part des étudiants est importante et le solde migratoire des étudiants est particulièrement élevé.

À l'inverse, Saint-Étienne, avec un recours encore important à l'intérim et des emplois nombreux dans la fabrication, un taux de chômage des 25-49 ans élevé et une population qui diminue, est la métropole la moins illustrative des caractéristiques des métropoles régionales de Rhône-Alpes.

Métropoles régionales	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité métropolitaine : concentration d'activités économiques diversifiées et à haute valeur ajoutée. - Présence de grandes universités et de grandes écoles qui favorisent le potentiel de recherche et d'innovation. - Importance des fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs. - Infrastructures de transports bien développées permettant d'avoir des liaisons à l'intérieur de la région, mais également de relier les métropoles au reste de la France et de l'Europe. - Niveau d'équipement en services à la population et offre culturelle élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements domicile-travail en hausse : favoriser le développement des transports en commun, notamment en zone périurbaine pour encourager les habitants à délaisser leur voiture (fréquence des dessertes, politiques tarifaires). - Décongestionner les métropoles, améliorer le cadre de vie, attirer de nouveaux habitants qui ont quitté la ville pour les zones péri-métropolitaines. - Permettre la construction de nouveaux logements en respectant la mixité sociale et encourager l'installation de services de proximité. - Développer la coopération entre métropoles, promouvoir la complémentarité pour ne pas concentrer le dynamisme de la région uniquement autour de Grenoble et Lyon.

Un enjeu pour les territoires péri-métropolitains : maîtriser les déplacements domicile-travail

Les métropoles étendent leur influence au-delà de leurs propres périmètres et "alimentent" en habitants et en établissements des zones péri-métropolitaines de plus en plus étendues au cours du temps. On peut considérer qu'aujourd'hui les métropoles de Rhône-Alpes et les territoires péri-métropolitains couvrent la moitié de la superficie de la région, concentrent plus des trois quarts de sa population, et sont le premier moteur de l'attractivité régionale. Ainsi, les territoires péri-métropolitains entourent Lyon et Saint-Étienne et s'étendent dans le sillon alpin et même au sud-est de Valence.

Les habitants se sont d'abord déplacés sur la périphérie proche, distante de moins de 20 km des métropoles. Puis, dans les années 80, la croissance démographique est forte jusqu'à 40 km. Dans les années 2000, la hausse de la population est très élevée dans un rayon qui va jusqu'à 60 km

du centre d'une métropole régionale. Il en résulte que le nombre de communes de Rhône-Alpes concernées par une augmentation de la population ne cesse de croître. Il s'agit là d'une inversion de tendance car dans les années 60, sous l'effet de la poursuite de l'exode rural, la population diminuait dans plus de la moitié des communes de Rhône-Alpes. Depuis 1999, elle augmente dans près de neuf communes sur dix.

De façon différente, on observe également ce phénomène pour les activités économiques. On assiste au cours du temps à un desserrement de l'emploi industriel, des métropoles vers les zones périurbaines. Dans les années 1990, l'emploi productif, dans les fonctions de fabrication et de logistique, a même eu tendance à diminuer dans les métropoles et à augmenter dans les communes situées dans un rayon allant jusqu'à 30 km de la métropole la plus proche, compensant largement

les pertes d'emplois dans l'agriculture. Durant la période récente, c'est l'emploi dans la sphère présentielle qui connaît une forte augmentation, en lien avec la croissance de la population.

Malgré cette augmentation du nombre d'emplois dans les territoires péri-métropolitains, une grande partie des actifs quittent leur territoire de résidence pour travailler. Dans la plupart des zones concernées, c'est le cas pour plus de la moitié des actifs. Il en résulte une intensification des déplacements domicile-travail. Ceci constitue une des principales caractéristiques de ces territoires. Les 24 territoires qui constituent l'espace péri-métropolitain ont en commun un solde migratoire fortement excédentaire. Entre 2001 et 2006, l'Avant Pays Savoyard-Chartreuse (entre

Chambéry et Grenoble), l'Albanais (entre Annecy et Chambéry, relativement proche de Genève), et le Vals du Dauphiné-Nord Isère (au centre d'un triangle Lyon, Grenoble et Chambéry) sont plus particulièrement attractifs en termes de population. Les territoires péri-métropolitains attirent tous types de population : employés, retraités, autres inactifs, artisans, mais également les professions intermédiaires et les cadres qui viennent s'y installer tout en conservant leur emploi dans les métropoles voisines. En hausse constante parfois depuis plusieurs décennies, la population de ces territoires augmente fortement entre 1999 et 2006 (+ 10 % en moyenne). Entre Genève et Annecy, dans la zone d'Usses et Bornes, l'augmentation de la population atteint même 18 %.

Péri-métropolitain	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité péri-métropolitaine : croissance démographique, solde migratoire fortement excédentaire. - Développement de l'économie locale, notamment de l'économie présentielle (santé-action sociale, éducation, services de proximité). - Ressources fiscales en augmentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'urbanisation afin de limiter la consommation d'espace et de ne pas détériorer le cadre de vie. - Maintenir et développer des activités de production (agricoles et industrielles). - Déplacements domicile-travail en hausse : favoriser le développement des transports en commun, pour encourager les habitants à délaissé leur voiture (fréquence des dessertes, politiques tarifaires). - Réduire la dépendance à la métropole : renforcer le maillage par des pôles de services intermédiaires.

Un espace frontalier profitant de la dynamique genevoise

Relevant d'une autre manière du phénomène de métropolisation, les quatre territoires proches de la frontière suisse, le Genevois français, le Chablais, le Faucigny et le Haut-Bugey, constituent une particularité de la région Rhône-Alpes. La proximité de Genève, métropole internationale, contribue au développement du travail frontalier et entraîne depuis longtemps l'arrivée de population de façon continue.

Toutefois, ces quatre territoires ont des profils assez

différents. Dans le sillage de l'industrie horlogère suisse, certains territoires de l'arc jurassien et du nord des Alpes ont développé des spécialisations industrielles pointues. Ainsi, le Haut-Bugey et le Faucigny sont beaucoup plus industriels et dépendent moins du travail frontalier que le Genevois français et le Chablais. Ces derniers sont, quant à eux, des territoires beaucoup plus tournés vers l'économie présentielle et ont des caractéristiques assez proches de celles des zones péri-métropolitaines.

Frontière suisse	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité forte pour une population résidente aux revenus élevés qui consomme sur place. - Développement de l'économie résidentielle, mais également des fonctions de gestion, de prestations intellectuelles et de recherche. - Taux de chômage relativement faible, mais forte sensibilité à la conjoncture internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la croissance des navettes domicile-travail et développer les transports en commun. - Favoriser un développement plus équilibré avec la Suisse en encourageant l'implantation d'entreprises industrielles et de services de haute technologie de part et d'autre de la frontière. - Favoriser la mixité sociale en faisant retomber la pression à la hausse des prix de l'immobilier. - Diversifier les activités dans les territoires du Haut-Bugey et du Faucigny. - Développer les transports entre la Suisse et le Haut-Bugey pour lui permettre de profiter de la dynamique genevoise.

Alpes centrales : une attractivité touristique à préserver

À l'écart de la métropolisation, certains territoires de la région développent leur attractivité sur des ressorts spécifiques.

Les quatre territoires des Alpes centrales (Mont-Blanc, Tarentaise-Vanoise, Maurienne, et Alpes Sud Isère) tirent leur attractivité d'un tourisme très développé. En 2006, les services de proximité, les activités de culture-loisirs et les artisans du

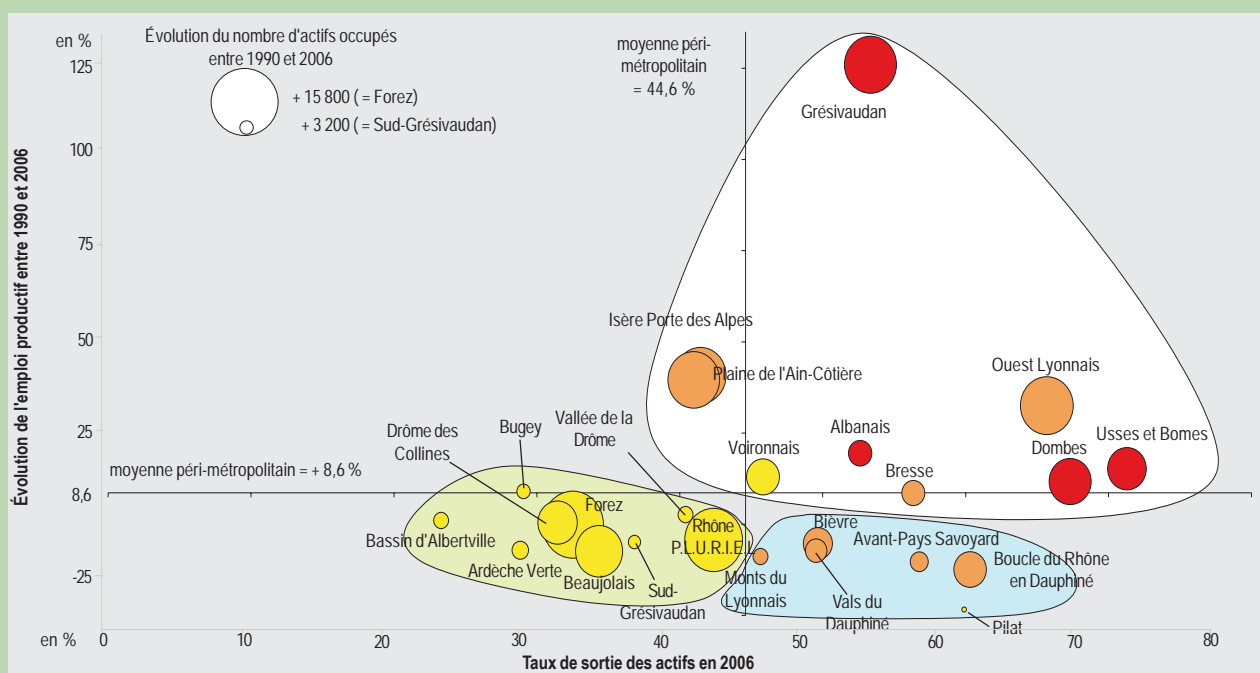
bâtiment occupent une place importante dans l'emploi. Malgré l'importance des contrats à durée déterminée, liée au travail saisonnier, la pauvreté et le taux de chômage sont moins élevés dans ces territoires. Toutefois, le développement économique reste principalement orienté vers le tourisme hivernal, ce qui constitue une source de fragilité.

Alpes centrales	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Forte attractivité touristique, en lien avec la valorisation du patrimoine naturel. - Développement économique lié aux activités touristiques, notamment hivernales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avec le réchauffement climatique, les problèmes d'enneigement dans les stations de moyenne altitude sont sources de difficultés potentielles. - Miser sur le développement du tourisme estival et maintenir des services de proximité tout au long de l'année pour attirer des résidents permanents.

Dans l'Ardèche méridionale, le Diois et le Royans-Vercors, territoires de type "rural à orientation présentielle", la population, qui a

stagné jusqu'à la fin des années 1990, est en augmentation depuis. Le solde migratoire est fortement positif entre 2001 et 2006. Le Diois et

24 territoires péri-métropolitains : beaucoup de points communs, mais quelques nuances



Source : Insee, Recensements de la population 1990 et 2006

Note de lecture : le taux de sortie des actifs est la part des actifs habitant sur le territoire et travaillant à l'extérieur.

La surface des cercles représentant les territoires est proportionnelle à l'évolution du nombre d'actifs occupés en valeur absolue entre 1990 et 2006 :

+ 15 800 pour le Forez, + 6 000 pour l'Albanais, etc.

L'évolution du nombre d'actifs occupés dépend fortement du découpage des territoires. Le Forez est un grand territoire, d'où une évolution en valeur absolue plus importante que l'Albanais, qui est un petit territoire.

Il est donc important de comparer les territoires selon la couleur des cercles. La couleur des cercles représente l'évolution du nombre d'actifs occupés en pourcentage entre 1990 et 2006 : jaune pour une évolution inférieure à 30 %, orange de 30 % à moins de 45 %, et rouge pour une évolution supérieure ou égale à 45 %. Dans le Forez, le nombre d'actifs occupés a augmenté de 28 % entre 1990 et 2006, contre + 51 % dans l'Albanais.

Commentaire : trois groupes de territoires ont été entourés sur ce graphique.

Dans les zones situées dans la **bulle blanche** sur le graphique, l'emploi productif augmente entre 1990 et 2006. La présence d'entreprises sur ces territoires provient notamment du desserrement industriel et logistique des métropoles. L'implantation du pôle de compétitivité mondial Minalogic, spécialisé dans les nanotechnologies, à la fois sur la métropole de Grenoble, mais aussi dans le territoire du Grésivaudan, en est un bon exemple. La présence d'emplois attire des actifs, et entre 1990 et 2006, le nombre d'actifs occupés venant s'installer sur ces territoires est en hausse. Pourtant, la part des actifs travaillant à l'extérieur reste élevée en 2006. On peut supposer que, dans certains ménages biactifs, l'un des membres travaille sur place et l'autre dans la métropole voisine. De même, les taux d'entrée sur ces territoires sont très élevés. Les déplacements domicile-travail sont importants. Ces territoires sont très liés à la métropole voisine, non seulement grâce au desserrement industriel et logistique de celle-ci, mais aussi du fait des échanges d'actifs.

Les zones situées dans la **bulle bleue** n'ont pas bénéficié du desserrement industriel et logistique des métropoles. L'emploi productif a diminué entre 1990 et 2006. De ce fait, la hausse du nombre d'actifs venant s'installer sur ces territoires a été moyenne. La plupart des actifs qui s'installent sur ces territoires n'y travaillent pas ; ils travaillent dans d'autres zones, et notamment dans les métropoles voisines. Ces territoires participent pleinement au phénomène d'étalement de population.

Enfin, dans les zones situées dans la **bulle verte**, l'emploi productif diminue entre 1990 et 2006 ou est moins dynamique que dans les autres territoires péri-métropolitains. Certaines ont subi la désindustrialisation. Plus généralement, ces territoires n'ont pas bénéficié du desserrement économique des métropoles. Par ailleurs, elles sont légèrement moins attractives pour les actifs que l'ensemble des territoires péri-métropolitains et le taux de sortie des actifs reste inférieur à la moyenne en 2006. En quelque sorte, ces territoires « s'auto-suffisent » relativement en termes d'emplois, même si l'influence métropolitaine les concerne de plus en plus sur la période récente.

Trois territoires du sud de la région tournés vers l'économie présentielle et ...

...deux autres plus fragiles socialement

Roannais et Bourg-en-Bresse : futurs territoires péri-métropolitains ?

l'Ardèche méridionale attirent plus particulièrement des artisans, des personnes de 55 à 64 ans, mais aussi dans une moindre mesure des 25-39 ans. Royans-Vercors attire plus de personnes de 25 à 39 ans et de cadres, caractéristiques qui le rapprochent du type "péri-métropolitain". Cependant, dans ces trois territoires, la population

continue de vieillir. Les déplacements domicile-travail sont moins importants que dans les zones péri-métropolitaines. De plus, la forte capacité d'accueil touristique et la part importante des résidences secondaires en font des territoires tournés vers l'économie présentielle.

Rural à orientation présentielle	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Population en hausse depuis 1999. - Attractivité pour les retraités, mais aussi pour les adultes âgés de 25 à 39 ans. - Développement de l'économie présentielle. - Tourisme vert. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins accrus en structures et services sanitaires et sociaux. - Préserver le cadre de vie et l'environnement sur lesquels est fondée leur attractivité.

Deux autres territoires, le Bassin de Montélimar et Une Autre Provence, relèvent d'une dynamique propre au bassin méditerranéen. Ils se caractérisent par un essor démographique continu depuis 1962. L'emploi a fortement augmenté entre 1975 et 2006, les deux territoires développant des activités dans l'économie présentielle. Dans le Bassin de Montélimar, l'emploi non présentiel

augmente aussi fortement. Cependant, des fragilités persistent sur ces territoires. La part des personnes à bas revenus est élevée. Elle atteint 16 % dans le Bassin de Montélimar : dans aucun autre territoire, cette part n'est aussi forte. En 2008, le taux de chômage est également très important dans ces deux zones.

Bassin méditerranéen	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de population continue depuis 1962. - Hausse de l'emploi depuis 1975. - Développement de l'économie présentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le chômage et la pauvreté. - Préserver les activités industrielles présentes sur ces territoires.

Conformément à la typologie précédente par zone d'emploi, le Roannais et le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse sont en manque d'attractivité et appartiennent au type "industriel à redynamiser". Pourtant, ils ont des caractéristiques assez différentes.

Le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse a un profil assez proche des territoires de type "péri-métropolitain", mais il souffre d'un manque de dynamisme sur la période 1999-2006. La hausse de la population, pourtant soutenue entre 1975 et 1999, s'essouffle un peu depuis. Le solde migratoire reste positif entre 2001 et 2006, mais ce territoire attire moins d'actifs âgés de 25 à 39 ans, de cadres ou de professions intermédiaires que les territoires péri-métropolitains. Bien que l'érosion continue des emplois industriels depuis la fin des années 70 ait nettement moins touché le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse, l'emploi augmente moins que dans les zones péri-

métropolitaines, notamment du fait du moindre dynamisme de celui lié aux activités présentielles. Le Roannais éprouve beaucoup de difficultés à surmonter la crise des industries traditionnelles. Entre 1999 et 2006, la population, qui avait fortement chuté entre 1975 et 1999, est de nouveau en hausse. L'emploi total stagne, la hausse des emplois dans les activités présentielles compensant le déclin des emplois industriels. Le territoire se diversifie peu à peu et s'ouvre à plus de tertiaire. Son relatif isolement par rapport à Lyon et Saint-Étienne ne lui permet pas encore de profiter d'une dynamique de métropolisation. Pourtant, avec des prix dans l'immobilier plus faibles que dans les territoires situés à l'ouest de Lyon, le pays Roannais pourrait attirer des actifs en quête d'un environnement moins urbain.

Ces deux territoires pourraient à l'avenir se retrouver dans le type "péri-métropolitain". ■

Industriel à redynamiser	
Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Population en hausse entre 1999 et 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> - À Roanne, surmonter la crise des industries traditionnelles (textile et armement) et revitaliser le tissu économique à Bourg-en-Bresse. - Favoriser les activités résidentielles et développer les transports collectifs vers les métropoles pour attirer les actifs qui y travaillent. - Devenir de futurs territoires de type "péri-métropolitain", avec les avantages et les inconvénients que cela comporte.

Accompagner, de manière différenciée, les projets de développement de chacun des territoires de Rhône-Alpes.

Le développement de la région Rhône-Alpes repose sur un équilibre entre des pôles urbains qui portent des charges de centralité importantes, s'adressant à tous les Rhônalpins (centre de décisions, universités, grands équipements...), et des territoires ruraux ou semi-ruraux qui doivent valoriser leurs ressources propres pour répondre aux besoins de leur population et développer leurs potentialités. Ces territoires sont complémentaires et intimement liés.

Conscients de l'extrême fragilité de cet équilibre et soucieux d'organiser une véritable solidarité territoriale, gage de cohérence et d'attractivité, nous avons fait le choix ambitieux, mais nécessaire à nos yeux, d'accompagner de manière différenciée les projets de développement de chacun des territoires de Rhône-Alpes, à travers nos Contrats de développement durables de Rhône-Alpes (CDDRA). Notre collectivité entend ainsi jouer son rôle d'ensemblier, permettre et accompagner ce fonctionnement en réseau qui est sa marque de fabrique.

Dans cette perspective, nous avons défini quatre piliers à notre action au service des territoires : le développement territorial multipolaire en articulation avec les réseaux de transports collectifs, et notamment les TER, la maîtrise de l'étalement urbain, le développement économique et enfin la préservation et la valorisation de l'environnement.

Cette action, qui se décline du régional au local, est ainsi profondément marquée par notre volonté de prendre en compte une meilleure articulation des usages du sol. Car personne ne le conteste aujourd'hui et nous devons tous en être conscients, notre espace est désormais une ressource limitée.

Jean-Jack QUEYRANNE

Président du Conseil régional Rhône-Alpes
Député du Rhône - Ancien Ministre

Les différents types d'attractivité présents en Rhône-Alpes illustrent bien deux théories du développement local

Pour analyser le développement économique des territoires, il est souvent fait référence à deux approches bien distinctes.

La théorie développée par l'école de la "**Nouvelle Économie Géographique**" expose le fait que l'attractivité de certains territoires urbains découle du phénomène de métropolisation. Ceci permet d'expliquer la polarisation des activités constatée à partir des années 1980. La baisse des coûts de transport et l'existence d'externalités positives générées par la proximité et la densité dans les grandes agglomérations favoriseraient ce processus de polarisation. Ainsi, l'enjeu du développement local est en premier lieu un enjeu de production. Selon ce modèle, les métropoles cumulent les avantages comparatifs pour les activités productives : innovation, productivité plus forte grâce aux économies d'échelle, main d'œuvre qualifiée, concentration de la demande facilitant l'accès aux marchés. Les métropoles sont ainsi au cœur des mécanismes de création de richesse et de croissance, au niveau mondial, comme au niveau local.

La théorie de la base économique pose les

fondements du développement d'un territoire sur les revenus captés à l'extérieur. Elle focalise sur les activités productives des territoires qui permettent la captation des revenus par l'exportation de biens et services marchands. Cette théorie a été élargie et intègre dans la base économique d'autres composantes liées à des revenus de transferts : une composante sociale (prestations sociales), une composante publique (salaires des emplois publics) et une composante résidentielle. Cette base «résidentielle» est constituée de revenus captés à l'extérieur indépendamment du système productif venant s'ajouter à la base exportatrice. Ces revenus proviennent aussi bien des retraités, des touristes que des actifs résidant localement et travaillant ailleurs. Par la consommation locale qu'ils génèrent, ces revenus ont des effets multiplicateurs qui favorisent le développement de l'emploi dans l'économie présente.

Les différents types d'attractivité des territoires de la région Rhône-Alpes peuvent s'expliquer par l'une ou l'autre de ces deux approches, voire par une combinaison des deux.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, février 2011

© INSEE 2010 - ISSN 1763-7775

Pour en savoir plus

- "Attractivité : sept familles de territoires en Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°128, mai 2010.
- "Territoires de Rhône-Alpes : cinq grands types d'attractivité", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°105, février 2009.

- "Attractivité des territoires : 14 types de zones d'emploi", Insee Références, *La France et ses régions*, édition 2010.
- Définitions et méthodologie sont consultables sur www.insee.fr